



Procédure de validation des acquis

La procédure de validation des acquis du cours Aromathérapie de base I est la suivante:

1. Envoi d'une copie de l'attestation du suivi de cours Aromathérapie de base par l'apprenant/e à notre adresse e-mail info@ecole-era.ch ou par courrier postal à: Ecole Romande d'Aromathérapie, Rue du Pont 4, 1003 Lausanne.
L'attestation doit comporter un minimum de 15 heures de formation.
2. Inscription ferme à un cours Aromathérapie de base II au sein de notre école.
3. Achat du support de cours Aromathérapie de base I de notre école au prix de CHF 30.- + CHF 2.- frais de port.
4. Élaboration des 10 études de cas figurant dans le support de cours Aromathérapie de base I et envoi des propositions (en format Word) à notre adresse e-mail info@ecole-era.ch dans un délai de 15 jours.
5. Une fois les études de cas validées par le Dr Michèle Clément Pralong, confirmation de l'inscription au cours Aromathérapie de base II dans notre école.
Si les études de cas sont considérées comme insuffisantes, l'apprenant/e devra suivre le cours Aromathérapie de base I à l'ERA.

Veillez noter que le suivi du cours Aromathérapie de base II au sein de notre école est **obligatoire** pour accéder aux formations spécifiques. Toutefois, si l'apprenant/e peut justifier d'une **formation de 150 heures** en aromathérapie sanctionnée par un diplôme, il lui sera néanmoins possible d'accéder aux formations spécifiques après examen du dossier par la direction de l'école (Dr Michèle Clément Pralong et Daniel Cochard).

École Romande d'Aromathérapie ERA
Rue du Pont 4, 1003 Lausanne
Tél. et fax 021 311 37 52
www.ecole-era.ch
info@ecole-era.ch